

---

---

<b>CESER</b>	<b>:</b>	<b>02 octobre 2017</b>
<b>Intervention n°</b>	<b>:</b>	<b>01</b>
<b>Document</b>	<b>:</b>	<b>Centres-bourgs et centres-villes de Bretagne : réinventons les centralités !</b>
<b>Orateur</b>	<b>:</b>	<b>Valérie Fribolle</b>

---

---

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Les 207 dossiers déposés dans le cadre de la première phase de l'appel à projets « centralités » coordonné par le Conseil régional, l'Etat, l'Etablissement Public Foncier et la Caisse des dépôts démontrent l'intérêt des acteurs publics locaux pour la revitalisation de nos centres-bourgs.

Si beaucoup de territoires sont encore en difficulté pour appréhender le phénomène de dévitalisation dans toute sa complexité, sa compréhension s'améliore à mesure que se succèdent les expérimentations locales, les travaux de recherches et le partage de connaissance. Ce rapport de notre Assemblée y contribuera encore davantage.

En tant que représentant des entreprises, nous nous félicitons de voir que les contraintes réelles qui pèsent sur les commerçants y trouvent leur place, depuis le montant parfois déraisonnable de certains loyers jusqu'au caractère inadapté de cellules vacantes. La vitalité commerciale d'un territoire est souvent le fruit de choix de politiques publiques qui échappent aux chefs d'entreprises, qu'il s'agisse de l'ouverture de zones commerciales ou de déplacement d'équipements publics générateurs de flux. Le commerce, dès lors, s'adapte. Et il continuera de le faire.

Car, et c'est un autre apport de ce document, la responsabilité collective des acteurs publics y est clairement soulignée. Prise de conscience tardive, action parfois en contradiction avec les actes, leviers d'urbanisme insuffisamment mobilisés. Les causes sont multiples et il nous faut dorénavant totalement changer nos approches.

Dans cette action collective, les chambres consulaires ont évidemment un grand rôle à jouer. Et nous ne pouvons que souscrire et insister sur la proposition du rapport de voir je cite « *Rééquilibrer la composition des CDAC dans le cadre de la législation actuelle, en accordant une plus grande place à la société civile et en réintégrant les chambres consulaires* ». Nous pourrions éclairer par nos expériences et nos travaux la décision publique.

Enfin, nous souhaitons dans cette perspective rappeler plus largement notre disponibilité auprès des acteurs locaux pour la construction de leur politique commerciale. Celle-ci concernera *in fine* les commerçants et il est essentiel d'intégrer au plus tôt leurs besoins dans les projets de territoire. Ceux-ci n'ont en effet pas à porter seuls les risques et la charge de travail nécessaires pour maintenir un dernier commerce en vie dans les plus petites de nos communes.

Je vous remercie de votre attention.